

Département
du HAUT-RHIN
Arrondissement
de COLMAR

COMMUNE de HUSSEREN-LES-CHATEAUX
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre des élus
11

Séance du 4 septembre 2007

Conseillers en fonction
10

Sous la présidence de M. le Maire Edouard LEIBER

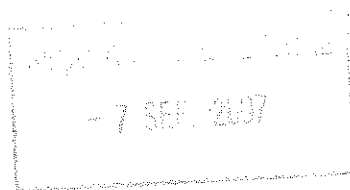
Conseillers présents
9

6) CONCESSIONS DE TOMBES AU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de concession d'une tombe, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| - tombe simple : 15 ans : 125 Euros | 30 ans : 200 Euros |
| - tombe double : 15 ans : 250 Euros | 30 ans : 400 Euros |



Certifié exact



Le Maire

Certifié Exécutoire
Compte tenu de la
Réception en Préfecture
de COLMAR, le 7.09.2007
A HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX
Le Maire



Département
du HAUT-RHIN
Arrondissement
de COLMAR

COMMUNE de HUSSEREN-LES-CHATEAUX
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

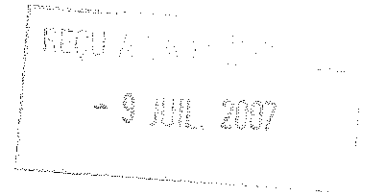
Nombre des élus
11

Séance du 3 juillet 2007

Conseillers en fonction
10

Sous la présidence de M. le Maire Edouard LEIBER

Conseillers présents
8



2) CHOIX DU COLUMBARIUM ET TARIF DE LA CONCESSION

Après avoir pris connaissance des devis des Ets Espace Granit Roth de Neuf-Brisach et O.G.F. Cimetières - PFG,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un columbarium en granit rose de la clarté Floriac, courbe, douze familles pour un montant de 12 750 Euros TTC, selon le devis des Ets Espace Granit Roth de Neuf-Brisach.

DECIDE de fixer le prix d'une concession pour une durée de 15 ans à 500.- Euros et pour une durée de 30 ans à 900.- Euros.

Certifié exact



Le Maire

Certifié Exécutoire
Compte tenu de la
Réception en Préfecture
de COLMAR, le 2.07.07
A HUSSEREN-LES-CHATEAUX
Le Maire

